

Proposition présentée par les députés:

MM. Gabriel Barrillier, Thomas Büchi, Jacques Jeannerat et Jean-Marc Odier

Date de dépôt: 8 janvier 2002

Messagerie

Proposition de résolution

pour la réalisation de la liaison ferroviaire reliant la gare de Cornavin à la frontière près d'Annemasse par la Praille et les Eaux-Vives (CEVA) dans les meilleurs délais et pour un engagement suffisant de la Confédération et des CFF dans le cadre de la Convention de prestations pour la période 2003-2006

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que les autorités genevoises ont déjà décidé d'injecter 36 millions de francs dans l'opération pour mener à bien les études nécessaires jusqu'au début des travaux ;
- que la classe politique locale unanime – fait rarissime à Genève – a apporté son soutien à ce projet ;
- que l'Assemblée fédérale a demandé par voie de motion au Conseil fédéral de proposer un financement fédéral adéquat ;
- que le Conseil fédéral a décidé (message à venir) que cette liaison faisait partie de la Convention sur les prestations entre la Confédération et les CFF pour la période 2003 à 2006 et non de rail 2000 2^e étape ;
- que cependant seuls les travaux de planification ont été inscrits, le gros des crédits devant a priori être portés dans le programme 2007-2010 ;
- que l'horizon de fin des travaux est fixé à partir de 2007, planification jugée pour le moment ambitieuse par Berne ;

- que, cependant, l'Office fédéral des transports a, dans son communiqué de presse du 20 décembre 2001, précisé que les premiers travaux de construction d'une liaison entre la Praille et les Eaux-Vives étaient envisagés dans la période 2003 à 2006 déjà ;
- que le Conseil d'administration des CFF conserve la possibilité d'attribuer des montants supplémentaires en fonction de l'avancement des travaux conduits par le canton ;
- qu'il est important que Genève continue à présenter un front uni sur ce dossier vital pour son avenir ;
- que l'urgence de la réalisation d'un RER dans la décennie à venir est impérative pour éviter l'étouffement de toute la région franco-valdo-genevoise ;

invite le Conseil d'Etat

- à accélérer le rythme des études afin de les finaliser dans les plus brefs délais ;
- à présenter rapidement au Grand conseil une planification réaliste des travaux ;
- à déposer dans les meilleurs délais les projets de lois de financement des travaux ;
- à maintenir un contact régulier avec les autorités fédérales de façon à les convaincre de la pertinence de la planification genevoise et s'assurer de la plus grande part du financement fédéral par la convention de prestations 2003-2006 ;
- à examiner toutes les variantes possibles qui permettent malgré tout de démarrer les travaux dans les temps, en particulier dans l'hypothèse où la manne fédérale venait provisoirement à manquer ;

invite la députation genevoise aux Chambres fédérales

à tout mettre en œuvre pour permettre l'inauguration de cette liaison comme prévu en 2007, ce qui signifie suivre ce dossier au plus près, participer aux décisions législatives et politiques, et relayer au niveau fédéral la volonté politique unanime du canton de voir ce projet se réaliser au plus vite ;

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Confédération a décidé de l'inscription dans le projet de Convention de prestations entre la Confédération et les CFF d'un crédit de quelques dizaines de millions pour la réalisation du projet de liaison ferroviaire (RER) la Praille-Eaux-Vives.

Cela signifie en clair que sur une enveloppe financière quadriennale pour les investissements des CFF de 6,025 milliards de francs entre 2003 et 2006, une petite partie sera dévolue au projet de RER genevois.

D'aucuns y voient un renvoi aux calendes grecques, voire un enterrement de première classe, alors que, sur cette somme, environ 4,3 milliards seront consacrés à des investissements à moyen terme sur le réseau existant mais aussi pour certains éléments de l'aménagement des systèmes RER, parmi lesquels figurent expressément les premiers travaux de construction de la liaison susmentionnée. L'on peut donc aujourd'hui se réjouir de cette nouvelle étape franchie dans l'obtention d'une participation financière fédérale car ce projet de liaison fait maintenant bien partie du programme d'investissement 2003-2006 et non de rail 2000 2^e étape, laquelle est prévue bien plus tard. Tout au plus peut-on regretter que l'ambition genevoise de voir se terminer les travaux en 2007 n'ait pas été jugée réaliste et qu'il soit dans un premier temps prévu que le gros des crédits émerge au programme suivant (2007-2010). Cela étant, il convient aussi de préciser que les CFF peuvent en tout temps revoir la planification financière qui se veut très souple et ainsi décider d'attribuer des montants supplémentaires à la liaison la Praille-Eaux-Vives en fonction de l'avancement des travaux préparatoires conduits par le canton.

Il est donc maintenant important que la classe politique genevoise dans son ensemble confirme une nouvelle fois son désir de voir réalisée au plus vite une infrastructure vitale pour le développement de notre canton et de la région franco-valdo-genevoise et c'est en ce sens que la présente résolution vous est proposée. Elle doit constituer un signal politique fort, tant à l'attention des différentes autorités concernées, que pour la population et les médias.

En effet, la participation fédérale via le prochain plan quadriennal des CFF dépend du rythme de l'avancement des travaux, en particulier

préparatoires, et ce n'est qu'avec un appui politique aussi large que possible et dans un souci de célérité sans cesse rappelé que les délais pourront être tenus, qui doivent permettre le 1^{er} coup de pioche en 2004 au plus tard. A cette condition, la participation financière des CFF sera revue à la hausse dans le cadre de l'enveloppe 2003-2006, étant entendu que la participation financière de la Confédération n'est quant à son principe nullement remise en cause.

Au bénéfice des explications qui précèdent, je vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir accepter les invites de cette résolution.